

n'est pas requise ; l'intention virtuelle suffit ; et j'explique, à l'instant, ces deux espèces d'intentions.

L'intention est actuelle, lorsque la volonté, par un acte présent et réfléchi, accomplit une action pour un but déterminé en regard duquel elle poursuit et achève cette action.

L'intention est virtuelle, lorsque, après s'être proposé de faire une chose pour un but déterminé, on fait cette chose sans penser actuellement à ce but que l'on veut atteindre.

Citons, d'après l'abbé Collet (traité des Indulgences) un exemple de ces deux intentions.

Je prends mon chapelet, je l'offre à Dieu et je le récite pour gagner l'indulgence attachée à cette prière : voilà une intention actuelle explicite et formelle.

Le matin, j'offre à Dieu, en vue de gagner les indulgences tout ce que je pourrai faire dans la journée d'actes de piété capables de me procurer ces indulgences ; je dis plus tard mon chapelet sans me rappeler ce premier dessein : voilà une intention virtuelle. Elle suffit pour gagner l'indulgence attachée au chapelet. De même, un jour de fête, vous désirez gagner l'indulgence plénière accordée à cette solennité. Vous vous confessez et vous priez dans cette intention, puis quand le moment de la communion est venu, vous allez à la sainte table sans vous souvenir de l'indulgence : vous pouvez être tranquille ; vous avez gagné l'indulgence en vertu de l'intention virtuelle.

Il est donc très important de former, dès le matin, l'intention de gagner toutes les indulgences que l'Eglise, dans sa bonté maternelle, a semées sous chacun de nos pas. Cette orientation générale de notre esprit et de notre volonté vers toutes ces bonnes œuvres enrichies d'indulgences, suffira pour nous faire recueillir, chaque jour, une ample moisson de faveurs spirituelles, solde et acquittement de nos dettes temporelles ou de celles des autres à l'égard de la justice de Dieu.

Pour gagner les indulgences il faut deuxièmement se trouver en état de grâce " car, dit saint Thomas, un " membre mort ne reçoit pas l'influence des autres membres vivants " et le pape Urbain VIII écrivait à un évêque : " Avertissez vos fidèles que c'est vainement qu'ils " espèrent puiser dans le trésor des indulgences, s'ils ne